

Proposition de communication pour l'axe 4 Agir dans l'école et dans les territoires.

### **Les sanctions et punitions en zone d'éducation prioritaire : donner plus à ceux qui ont moins ?**

Avec l'actuelle politique de refondation de l'éducation prioritaire, l'idée, finalement assez neuve, de climat scolaire, prend, en France, une vigueur qui en fait un aspect important des travaux dans le champ des sciences de l'éducation. Elle devient un incontournable de la politique éducative, aussi bien dans les prescriptions officielles<sup>1</sup>, que dans la formation des futurs enseignants.

Si l'aspect systémique de ce concept exclut la possibilité d'en circonscrire l'exploration à un seul tenant, il convient d'évoquer, de mesurer, la singularité de la question de la sanction et de la punition en son sein. En effet, la question, devenue communément acceptée comme capitale, de justice scolaire oblige à s'interroger sur cette composante.

Depuis les travaux, entre autres, de Prairat<sup>2</sup>, nous connaissons bien les différents facteurs qui peuvent, doivent, devraient la composer. Ces travaux ont montré les différentes facettes d'une sanction qui peut apporter un sens et des résultats dans son application. Ceux de Sylvie Ayral<sup>3</sup>, ont montré le rôle des sanctions dans la construction genrée des élèves. Il semble désormais utile de s'interroger sur les évolutions et l'actualité de cette question dans le domaine éducatif en zone d'éducation prioritaire. La réactivité « éducative » est-elle particulière, typique, dans (de) ces zones où les regards sont particulièrement tournés, sans toujours être interrogée, sur les formes de maintien de l'ordre scolaire ? La relation du monde enseignant aux parents d'élèves de ces zones joue-t-elle un rôle dans la politique globale des établissements à ce propos ?

La sanction recouvre un champ sémantique et conceptuel large qui peut aller du choix de la privation partielle de récréation à la définition globale et pluri-professionnelle d'une politique d'établissement, des prescriptions nationales en la matière, de l'étude des effets sur un élève multi-sanctionné et/ou puni à la définition de l'infra-pénalité, extra-pénalité en milieu scolaire.

Le recours aux punitions et aux sanctions fait partie de l'exercice professionnel (et souvent quotidien) de nombreux enseignants et reste à ce jour comme une part, sinon secrète au moins discrète, de l'activité enseignante en milieux spécifiques.

Des travaux récents<sup>4</sup> montrent pourtant l'importance du phénomène et de son usage massif dans certains territoires de la République. Ces travaux témoignent de l'utilisation des sanctions qui font l'objet de statistiques officielles mais laissent de côté une forme moins

---

<sup>1</sup> Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

<sup>2</sup> PRAIRAT E, 2003, La sanction en éducation, PUF, Paris.

<sup>3</sup> AYRAL S, 2011, La fabrique des garçons, Sanctions et genre au collège, PUF, Paris.

<sup>4</sup> MOIGNARD B., 2014, Le collège fantôme, Diversité, Paris.

renseignée des punitions non soumises à une déclaration officielle et où le récolement est plus lâche.

Par ailleurs, l'utilisation des sanctions et punitions s'associe pleinement à la question des violences en milieu scolaire, prégnante en zone d'éducation prioritaire, puisqu'elle semble en être le pendant communément admis en tant que réponse nécessaire voire indispensable.

Les travaux de Carra<sup>5</sup> montrent bien le lien entre violences (ici dans le premier degré) et réponses à ces violences via les punitions et les sanctions. Les recherches concernant le second degré témoignent, elles aussi, de la part prépondérante des réactions punitives concernant la réponse à apporter aux diverses questions touchant aux atteintes à l'ordre scolaire.

Malgré cette importance, et tout en étant au cœur de bien des réflexions actuelles concernant le développement chez les élèves, par exemple, de l'empathie ou plus largement de compétences socio-civiques, la sanction reste au niveau des établissements publics locaux d'enseignement une activité diversement renseignée notamment dans des zones aux spécificités locales particulièrement notables.

Bien que communs et sous-tendant une pratique professionnelle peu connue et reconnue, ces aspects n'ont pas fait récemment l'objet d'une synthèse globale à la différence par exemple de la violence à l'école<sup>6</sup>.

Cette communication se propose de faire un point des travaux de recherches publiés dans le champ de l'éducation sur cette question en zone d'éducation prioritaire. Elle apportera aussi les premiers résultats d'une enquête quantitative et qualitative dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé. Cette enquête concerne l'ensemble des écoles primaires qui orientent prioritairement leurs élèves vers un collège de Clichy-sous-Bois. Elle consiste en la passation de questionnaires par l'ensemble des élèves des deux premières années du cycle 3 et s'inscrit dans le cadre d'une étude des relations entre l'administration des sanctions et punitions et la qualité du climat scolaire dans ces écoles. Cet aspect essentiellement quantitatif est appuyé par l'analyse d'entretiens menés auprès de différents personnels des écoles. Cette enquête souhaite apporter une vision actuelle, au cœur des réalités et des enjeux de terrain mais aussi interroger l'impact des relations, spécifiques dans ces zones, de la relation des parents d'élèves de milieux défavorisés aux enseignants dans le traitement des désordres scolaires.

MOTS CLES :

REP

DESORDRES

SANCTIONS

CLIMAT

PARENTALITE

---

<sup>5</sup> CARRA C., 2009, *Violences à l'école élémentaire*, PUF, Paris.

<sup>6</sup> FEYFANT A., 2010, *Des violences à l'école*, INRP, Dossier d'actualité, Lyon.

